

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/03/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 24 MARS 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	39

DATE DE LA CONVOCATION

10 mars 2005

L'an deux mille cinq, le 24 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 10 mars 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, MORE, BAROUTY, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX,

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : GUILBOT, FAURILLON, PICOURET, CHEZEAUD, CAGNARD, NOURRISSEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. PAMIES, CHOMETTE

OBJET : Approbation du dossier d'autorisation de lotir de la zone d'activités bois de Langladure

Le Président rappelle au conseil communautaire que les services de la Direction départementale de l'Équipement réalisent une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la zone d'activité bois de Langladure, commune de Masbaraud-Mérignat.

Les travaux de cette zone d'activité, d'une superficie de 15 hectares devraient débuter en juillet 2005.

A ce jour, les études de projet (dossier PRO) et le dossier d'autorisation de lotir ont été remis.

Le Président présente au conseil le contenu du dossier d'autorisation de lotir :

- Une description du projet (localisation, paysage, desserte du site par les réseaux, règlement d'urbanisme) ; insertion du projet dans le site (aménagement paysagers, collecte des eaux pluviales, traitement des eaux usées).
- Des plans de présentation : état actuel du terrain, plan de composition, plan de l'assainissement et des réseaux.
- Le programme des travaux
- Le projet de règlement de zone.

IL indique que le présent dossier sera transmis en cinq exemplaires à la Mairie de Masbaraud-Mérignat pour enregistrement, puis à la Direction Départementale de l'Équipement pour instruction. Un exemplaire sera consultable au secrétariat de la communauté de communes à Bourgneuf.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2004 confiant la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre aux services de la DDE ;

Vu la carte communale partielle approuvée par délibération du conseil municipal de la commune de Masbaraud-mérignat le 8 mai 2003 ;

Vu le dossier dressé par les services de la Subdivision DDE de Bourgneuf le 14 mars 2005

Et après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire

- Approuve le présent dossier d'autorisation relatif à la création de la zone d'activités bois de Langladure.
- Autorise le Président à signer la demande d'autorisation de lotissement et à transmettre l'ensemble des pièces nécessaires pour l'instruction du présent dossier.
- Dit que ce dossier sera déposé en cinq exemplaires à la Mairie de Masbaraud-Mérignat, puis transmis pour instruction à la Direction Départementale de l'Équipement.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 24 mars 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD